



**DISTRICT PARISIEN DE FOOTBALL**

**"PARIS ENSEMBLE"**

# **E-DISTRICT 75**

**LE JOURNAL NUMÉRIQUE DU DISTRICT 75**

**29 Août 2025 // Edition n°179**

**SAISON 2025/2026**

**[WWW.DISTRICT75FOOT.FFF.FR](http://WWW.DISTRICT75FOOT.FFF.FR)**

# SOMMAIRE

## P.1-3

### INFOS

- **SERVICES CIVIQUES : SITUATION INCERTAINE POUR 2025/2026 !**
- **AFFICHAGE OBLIGATOIRE : PROTECTION DES PUBLICS**
- **STADE DE LA MUETTE : CRAMPONS INTERDITS**

## P.4-6

### RAPPELS

- **OBLIGATIONS (ARTICLE 11 RSG D75)**
- **OBLIGATIONS STATUT DE L'ARBITRAGE (ARTICLE 33 - STATUT ARBITRAGE FFF)**

## P.7

### TECHNIQUE

- **SAISON 2025/2026 : CALENDRIER PRÉVISIONNEL**



## P.8

### COMPÉTITIONS

- **COUPES DÉPARTEMENTALES : PUBLICATION DES TIRADES DES PREMIERS TOURS**

## P.9

### ARBITRAGE

- **F.I.A : INSCRIPTIONS À LA SESSION N°1**

## P.10

### EUROTECH SECURITY

## P.11

### PROCÈS VERBAUX





# SERVICE CIVIQUE

Une mission pour chacun  
au service de tous

## SERVICES CIVIQUES SITUATION INCERTAINE POUR 2025/2026 !

### Situation incertaine pour les services civiques en 2025-2026...

Le District de Paris de Football informe les clubs qu'à ce jour, il n'est pas en mesure de proposer des missions de service civique pour la saison 2025-2026, dans l'attente de clarifications concernant le renouvellement des agréments nécessaires.

Pour rappel, ces missions permettaient aux clubs parisiens de bénéficier d'un soutien utile à leurs actions de développement, de citoyenneté et d'accompagnement éducatif. Dans l'état actuel, l'absence de ce dispositif représenterait un manque tant pour les clubs que pour les jeunes volontaires en quête d'une expérience d'engagement.

Le District reste mobilisé et espère pouvoir relancer ces missions dès que possible. Il ne manquera pas de tenir les clubs informés de toute évolution à ce sujet.

Nous remercions l'ensemble des clubs pour leur compréhension et leur patience.



# VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN D'UNE VIOLENCE DANS LE SPORT

Alertez-nous par e-mail  [signal-sports@sports.gouv.fr](mailto:signal-sports@sports.gouv.fr)

## AFFICHAGE OBLIGATOIRE PROTECTION DES PUBLICS

Le District de Paris de Football en appelle à la responsabilité de l'ensemble des clubs pour se conformer à une nouvelle obligation réglementaire essentielle à la protection des publics.

Le **Décret n° 2025-435** rend désormais **obligatoire** l'**affichage d'informations spécifiques** dans tous les établissements visés par l'article L. 322-1 du Code du sport.

Ce dispositif a pour objectif d'informer les **pratiquants, encadrants, bénévoles et usagers** sur les moyens de **signalement, d'écoute, d'orientation et d'accompagnement** en cas de :

- Violences physiques ou psychologiques
- Violences sexuelles
- Discriminations
- Bizutage
- Emprise
- Ou non-dénonciation de ces faits
- 

**Documents à consulter et à mettre en place :**

- **Arrêté ministériel du 4 juin 2025 :**
- [Consulter le texte sur Légifrance](#)
- **Affiches officielles** à imprimer et à afficher **de manière visible et permanente** dans tous les espaces concernés : vestiaires, club-house, salles de réunion, etc.
- [Les affiches officielles \(PDF\)](#)
- 

**Délai de mise en conformité :**

Les clubs disposent d'un **délai de six mois**, soit **jusqu'au 16 novembre 2025**, pour mettre en place ces affichages obligatoires.

**Contrôles à venir :**

La **SDJES** vérifiera la présence de ces affiches lors de ses visites, au même titre que les autres obligations en matière de **sécurité** et de **protection des publics**.

Votre engagement est essentiel pour garantir un environnement sportif **sûr, inclusif et respectueux**.

**Merci pour votre mobilisation.**



## STADE DE LA MUETTE CRAMPONS INTERDITS

### ATTENTION !

A l'aube de cette nouvelle saison 2025/2026, la Direction de la jeunesse et Sport de la Ville de Paris informe que le port de crampons est interdit sur les installations du Stade de la Muette. Par conséquent, il est donc recommandé l'utilisation de stabilisés pour toute rencontre se jouant au Stade la Muette.





## REGLEMENT

# RAPPEL OBLIGATIONS [ART.11 RSG D75]

### “Article 11. - Les Obligations.

#### 11.1 - Equipes obligatoires :

Les clubs dont l'équipe première seniors évolue en championnat du Dimanche après-midi ont l'obligation d'engager :

#### Division Départementale 1 (obligation imposée par la Ligue de Paris IdF)

- Une deuxième équipe Senior disputant un championnat ~~national, régional ou~~ départemental qui s'inscrit dans la pyramide des compétitions masculines menant au plus haut niveau professionnel du football Libre.
- 3 équipes de jeunes de football à 11 dans les championnats nationaux, régionaux ou départementaux, Etant précisé que ces 3 équipes doivent être de catégories d'âge différentes, et prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20.
- 2 équipes de jeunes de football à effectif réduit de catégorie différente (à 8 licenciés minimum par équipe) parmi les critères régionaux ou départementaux (U11, U12, ou U13)

Et d'y participer jusqu'à leur terme.

#### Division Départementale 2

- Une deuxième équipe Senior (DAM) disputant un championnat national, régional ou départemental qui s'inscrit dans la pyramide des compétitions masculines menant au plus haut niveau professionnel du football Libre.





- 2 équipes de jeunes à 11 dans des catégories différentes (U18 et / ou U16 et / ou U14). L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20, U17 ou U15 régional peut permettre de compenser l'absence de l'une des équipes de jeunes susvisées.
- 2 équipes de jeunes de football à effectif réduit de catégorie différente (à 8 licenciés minimum par équipe) parmi les Critériums régionaux ou départementaux (U10, U11, U12, ou U13).
- 1 équipe pouvant être mixte ou féminine qui participe aux plateaux officiels U6 ou U7 (5 licenciés minimum) et 1 équipe pouvant être mixte ou féminine qui participe aux plateaux officiels U8 ou U9 (5 licenciés minimum) organisés par le district 75.

Et d'y participer jusqu'à leur terme.

### Division Départementale 3

- 1 équipe Seniors (DAM).
- 1 équipe de jeunes à 11 (U18, ou U16 ou U14).

L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20, U17 régional, U15 régional, U18 F régional et U15 F régional peut permettre de compenser l'absence de l'une des équipes de jeunes susvisées.

- 1 équipe de jeunes de football à effectif réduit (à 8 licenciés minimum par équipe) dans l'un des Critériums régionaux ou départementaux (U10, U11, U12, ou U13, U13F, U15F et U18F).
- 1 équipe pouvant être mixte ou féminine qui participe à l'un des plateaux officiels U6 ou U7 ou U8 ou U9 organisés par le district 75 (5 licenciés minimum dans le groupe U6/U7 ou U8/U9).
- Pour la première saison d'accession à cette division, une dérogation pourra être accordée sur demande express adressée au district 75 avant le début des championnats concernant l'une de ces obligations.

### Division Départementale 4

Pas d'obligation.

L'équipe qui entraîne des obligations en terme d'équipes obligatoires est l'équipe seniors 1 (DAM) qui évolue dans la plus haute division Ligue ou District.

Un contrôle à posteriori du respect de ces obligations sera effectué par la commission d'organisation des compétitions du district 75 conformément aux dispositions de l'article 14.5. “

**EXTRAIT DES R.S.G DU DISTRICT 75 - SAISON 2025/2026**



## STATUT DE L'ARBITRAGE RAPPEL SUR LES OBLIGATIONS

Afin de ne pas être en infraction avec le statut de l'arbitrage, le District rappelle aux clubs que les licences de leurs arbitres doivent être réalisées avant le 31 Août 2025 (article 33 du Statut de l'Arbitrage). Au delà de cette date, le ou les arbitres ne représentera(ont) pas le club pour la saison 2025/2026.

### “Article 33 – Conditions de Couverture :

Sont considérés comme couvrant leur club au sens dudit article :

a) les arbitres licenciés au club, rattachés à celui-ci et renouvelant à ce club jusqu'au 31 août. [...]”

**EXTRAIT DU REGLEMENT DU STATUT DE L'ARBITRAGE DE LA F.F.F. - SAISON 2025/2026**

RAPPEL DU DERNIER PV “STATUT DE L'ARBITRAGE 23/06/25” : [ICI](#)





## SAISON 2025/2026

# CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Le département technique du District publie le calendrier prévisionnel des formations d'éducateurs pour la saison 2025/2026 :

### CALENDRIER DES FORMATIONS 2025/2026

Le département technique en profite pour vous souhaiter une bonne saison 2025/2026 et restera à votre écoute tout au long de la saison en cas de besoin.

**Attention :** *Ce calendrier reste sous réserve de modifications, certaines dates étant susceptibles d'être modifiées sous certaines contraintes (météo, autres...)*





# COUPES DÉPARTEMENTALES PUBLICATION TIRAGES DES 1ER TOURS

Le District a publié les tirages des premiers tours des coupes départementales U14 / U14 Amitié, U15, U16 / U16 Amitié, Seniors / Seniors Amitié, et Anciens.

Vous trouverez ces tirages directement sur le site internet du District dans la rubrique “épreuves” ci-contre : [ICI](#)





## FORMATION INITIALE A L'ARBITRAGE INSCRIPTIONS POUR LA SESSION N°1

En préambule de cette nouvelle saison 2025/2026, la Commission Départementale de l'Arbitrage lance dès à présent les inscriptions pour la première F.I.A 2025/2026.

Comme chaque année, les formations initiales à l'arbitrage seront des RDV majeurs tout au long de la saison.

A tous les clubs parisiens et leurs licenciés, la CDA 75 informe que la première F.I.A de la saison 2025/2026 aura lieu :

- o **Samedi 13 Septembre 2025**
- o **Dimanche 14 Septembre 2025**
- o **Samedi 20 Septembre 2025**
- o **Dimanche 21 Septembre 2025**

La Formation aura lieu au siège du District Parisien de Football (6 Av. Joseph Bédier – 75013 PARIS) entre 08h00 et 18h00.

(Choisir le centre de gestion « 75013 – PARIS »)

Pour s'inscrire : [ICI](#)

**Attention** : nous rappelons que la présence aux 4 journées de formation est obligatoire pour valider cette dernière.



# EUROTECH SECURITY

Vidéoprotection  
DAHUA



Caméra DAHUA mini dôme  
Caméra intelligente détection de visage  
Distance jusqu'à 30m  
Compatible avec IOS & Android



Caméra DAHUA bullet  
Image haute définition  
Surveillance intelligente  
Indice de protection IP67



Caméra dôme HIKVISION  
Vision de nuit 30m  
Full HD de jour comme de nuit  
Muni d'une IA  
Antivandale



Caméra bullet HIKVISION  
Vision de nuit 60m  
Full HD de jour comme de nuit  
Muni d'une IA  
Sirène et flash lumineux



Caméra Bullet IP 4MP Deepview  
Imagerie de haute qualité  
Excellentes performances en basse lumière  
Image claire en cas de fort contre-jour  
Reconnaissance des plaques d'immatriculation

**Système de vidéoprotection à lecture de plaques  
d'immatriculation**

**A VOTRE SERVICE, POUR VOTRE SECURITE !**

ALARME - INTERPHONIE - CAMERA - MOTORISATION - INSTALLATION - DEPANNAGE -  
MAINTENANCE

06 24 97 83 97 - 01 55 86 06 62



# PROCES VERBAUX

SAISON 2025/2026

## COMMISSIONS DISTRICT 75

- **ORGANISATION DES COMPÉTITIONS**  
**PV DU 26/08/25**

SAISON 2025/2026



# DISTRICT PARISIEN DE FOOTBALL

## Contacts:



01 88 61 98 41



[secretariat@district75foot.fff.fr](mailto:secretariat@district75foot.fff.fr)

## Horaires d'ouverture

Du Lun. au Ven.

10h00 - 13h00

14h00 - 18h00

6, AVENUE JOSEPH BEDIER - 75013 PARIS

SUIVEZ-NOUS !



[WWW.DISTRICT75FOOT.FFF.FR](http://WWW.DISTRICT75FOOT.FFF.FR)